

<http://www.snetap-fsu.fr/Les-reponses-de-Dominique-Voynet.html>



Les réponses de Dominique Voynet au questionnaire du Snetap-FSU.

- Nos Actions - Archives - 2006-07 - Archives - Élection présidentielle 2007 -

Date de mise en ligne : mardi 20 mars 2007

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les réponses de Dominique Voynet

- Je vous remercie pour votre courrier par lequel votre syndicat m'interpelle en tant que candidate à la présidentielle. La spécificité de votre syndicat sur l'enseignement agricole m'invite à vous préciser que je souhaite que l'enseignement agricole consacre une place bien plus importante aux méthodes agricoles moins nocives pour l'environnement. **Je veux notamment parler de cette agriculture qui utilise la biodiversité** et qui fait aujourd'hui la preuve de son efficacité, tant pour les terres et l'eau qu'en terme de productivité globale et de revenus des exploitants. Vous savez que je défends l'idée d'une ré-orientation des aides afin d'aider la profession agricole à se tourner vers ce type d'agriculture, sans perte de revenus pour les exploitants et leurs salariés. Il est donc primordial que, dès l'école, les futurs professionnels agricoles soient préparés à ce changement totalement incontournable. De manière plus générale, **je vous prie de trouver ci-après l'ensemble de mes propositions en matière d'éducation.**

Petite Enfance

- La Petite Enfance ne fait l'objet d'aucun contrôle (hors de trois consultations en deux ans dont une à la sortie de la maternité) ; ce qui ne permet pas de détecter des manquements dont les conséquences se manifesteront au cours de l'âge mûr, au prix souvent, de lourdes prises en charge par la collectivité. Cette éducation serait facilitée si les structures d'accueil n'étaient pas si rares : une place pour 19 enfants ! Ce manque de crèches et la généralisation du travail féminin conduisent à encourager la scolarité précoce des enfants, surtout ceux des milieux défavorisés, dès l'âge de deux ans. En effet, puisque, il n'y a pas de places en crèche à moins de 100 euros/mois quand l'école, elle, offre l'intérêt d'être gratuite.

Cette situation est inacceptable. De surcroît, l'école, est encore souvent inadaptée à recevoir des enfants en bas âge, quand on regarde les locaux, la structuration du temps, le gigantisme de certains groupes scolaires. Les maîtres ne bénéficient généralement d'aucune formation sur le développement du petit enfant ; pire, de récentes circulaires tentent de transformer l'école maternelle en camp de base de la scolarité.

On ne peut que s'élever contre cette extension de la scolarisation à deux ans dont les objectifs visent plus la garde que l'épanouissement des enfants et demander l'ouverture, en nombre suffisant, d'établissements pré-scolaires, des structures adaptées, crèches familiales ou collectives. De plus, pour les enseignants de maternelle, une formation spécifique est indispensable.

Il faut que l'Etat fixe les grandes lignes d'une politique cohérente de la petite enfance, abandonnée aujourd'hui aux politiques inégales des Conseils généraux. Pourtant, en signant la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant du 20 novembre 1989, la France s'est engagée par l'article 20 à ce que ce soit l'Etat qui assure une protection et une aide spéciale à l'enfant.

Pour cela, je propose de développer de développer une politique publique de la petite enfance prise en charge 1/3 par l'état, 1/3 par les communes et 1/3 variable en fonction des réalités des communes.

Les rythmes de vie de l'enfant

Les remarques faites sur la petite enfance s'appliquent aussi à l'enfance. Il n'est pas acceptable que les rythmes de vie des enfants soient aussi dépendants de la vie professionnelle des adultes ou des contraintes marchandes du tourisme. La commune est le cadre adapté pour rééquilibrer l'organisation de la journée de l'enfant (harmonisation entre temps scolaire, temps familial, temps de loisirs autonome, temps de repos ou de détente). Nous renvoyons ici à nos propositions en faveur d'un établissement public communal de l'enfance.

Mais les entreprises ont leur rôle à jouer pour adopter des mesures en faveur de l'adaptation des temps professionnels des parents et proches. Les communes, communautés, « pays » doivent jouer un rôle incitatif.

Réussite de tous les élèves

- Les ZEP ne sont pas parvenues à assurer l'égalité scolaire dans des quartiers à la dérive économique, sociale... La réussite de tous et des élèves concernés par l'éducation prioritaire pose, de manière cruciale, la question de la refondation du collège pour tous ; en donnant plus à ceux qui ont moins (les ZEP ont reçu - hors salaires enseignants - à peine plus).
Je considère que 100% des jeunes doivent disposer d'un minimum de savoirs correspondant au niveau actuel du programme de seconde pour ne pas être en situation d'analphabétisme moderne.
Cela implique :
 - de renoncer à toute sélection (pratiqué en Finlande meilleurs résultats européens) avant la fin de la seconde pour que chacun puisse construire son orientation à partir de ce palier ;
 - de mettre à disposition des élèves en plus des cours actuels, un volant variable d'heures pouvant aller jusqu'à 20 % des heures de cours en effectifs réduits pour permettre à chacun de disposer d'un recours concret et ce du cours préparatoire à la classe de seconde.
Le système pourrait fonctionner beaucoup mieux (socle commun pour tous, intérêt pour l'école et la connaissance, pour ceux qui réussissent bien). Les techniques pédagogiques, les moyens d'individualisation des apprentissages, l'utilisation des techniques des pédagogies nouvelles (aujourd'hui oubliées) ont fait leur preuve. Il faut les utiliser. (Il faut aussi changer les contenus, cf infra). Il faut donner à chaque enfant les moyens de sa réussite.
Nous proposons une nouvelle organisation sur un temps plus long de la vie scolaire et de l'utilisation des ressources des lieux scolaires. Cela passe par deux premières décisions :
 - la création d'un nouveau métier d'assistant d'éducation ;
 - un nouveau recrutement et une nouvelle formation de chefs d'établissements.Les pays qui ont de meilleurs résultats n'utilisent pas le redoublement. Il ne se justifie que de manière exceptionnelle et ne correspond pas à un traitement adéquat de la difficulté scolaire.
- Le décrochage est la plaie de l'obligation scolaire et de la non différenciation des cursus. Il faut des classes relais, dans certains cas. Il faut admettre une pluralité des formes d'apprentissage, à côté de l'enseignement général.
Et aussi en améliorant constamment la formation des enseignants, grâce à une formation continue équivalente à 1 an tous les 10 ans, et par un recours au sein même de l'acte d'enseignement, en effectuant 20 % des heures de cours en effectifs réduits.
- Il s'agit de faire appliquer la loi pour ce qui concerne les personnes handicapées en créant les postes indispensables pour qu'elle puisse l'être. Tous les handicaps ne peuvent pas être pris en charge en milieu ordinaire. Beaucoup peuvent l'être par adaptation du système actuel, mais aussi des locaux, et par un accompagnement adulte approprié.

Les Verts soutiennent le Réseau E. S. F., Ecole Sans Frontières.

Orientation scolaire

- L'orientation ne pose pas de problème pour les élèves ayant de bons résultats et qui ont tous les choix. Mais l'orientation ne doit pas se borner aux notes. Chaque élève doit pouvoir construire son orientation à partir de la seconde et se renseigner, au moment de son inscription dans une filière, du taux effectif d'insertion dans un métier, un emploi, et de ce que deviennent ceux qui ont souhaités ou dé se réorienter.
Il faut multiplier les périodes d'essais (entretiens avec les professionnels, les profs d'autres filières, les stages en LP).
- Les jeunes doivent être aidés par les professeurs principaux, les conseillers d'orientation.
Il serait bénéfique que les élèves soient reçus dans les milieux professionnels, que des échanges s'établissent, mais ceux-ci sont fermés et invoquent souvent les problèmes de sécurité pour ne pas recevoir les élèves.

- Je refuse la sélection jusqu'à la classe de seconde. Je propose que chacun soit pleinement informé qu'il entre dans une phase de sélection tout en étant assortie de réorientations et d'ajustements possible.
Il faut également développer les classes passerelles (passage d'une filière à une autre, comme le fait depuis toujours l'enseignement agricole), le retour en formation, la formation tout au long de la vie et la [VAE](#).
- L'apprentissage junior est utilisé par le système pour ne pas s'interroger sur les différences d'apprentissage et de réussite, pour ne pas se réformer ni s'adapter aux jeunes tels qu'ils sont. Car, quand on examine les réalités sociologiques, l'apprentissage ne correspond, la plupart du temps, ni à un choix, ni ne permet à chaque élève de disposer du socle minimum, pour ne pas être parfois en situation d'analphabétisme moderne. Nous ne considérons pas qu'avoir eu le temps d'étudier Zola est forcément un handicap pour être un bon apprenti !
Nous proposons donc la généralisation d'un apprentissage technique pour tous, au collège, pour différencier positivement les parcours scolaires et un cursus spécifique d'apprentissage à partir de la seconde.

Enseignement professionnel

- Je propose, pour compléter mon propos précédent, de prolonger les « bac pro » par des filières « lmd pro » complètes, dès la première année universitaire.

Par contre on pourrait examiner ce qui fait la force et les faiblesses des uns et des autres ; par exemple la force de l'enseignement agricole en matière d'insertion et en tirer des leçons pour d'autres filières de l'éducation nationale.

Nous proposons une réforme profonde de l'enseignement supérieur, de l'université et nous voulons laisser ouverte l'accès à toutes les filières, mais avec une vraie information sur les débouchés professionnels réels et non théoriques. Mais, un système de quotas réservés peut être envisagé pour les différents bacs, afin de laisser une préférence aux bacheliers technologiques et professionnels.

Les jeunes et la citoyenneté

Je suis pour la pleine reconnaissance des organisations lycéennes. Les comités de vie lycéenne existent depuis 1989, mais ne disposent d'aucun pouvoir. Leur octroyer un budget à gérer en toute autonomie, pourrait être une expérience concrète et enrichissante. Et cette réforme ne devra pas être conduite à la va vite, sans les profs et sans les jeunes eux-mêmes, mais en concertation avec eux, car il est question de respect et de démocratie scolaire.

Les Verts défendent depuis longtemps la reconnaissance des activités d'utilité sociale et collective et leur validation (points retraite, droits sociaux, équivalences pour diplômes ou concours).

Je suis donc favorable à la mise en place d'un service civil volontaire et non obligatoire avec une pratique de la défense civile non violente. Et il est indispensable que cet apprentissage de l'éducation à la paix et à la non violence commence à l'école et dans les quartiers.

Pendant ce service civique, les élèves plus âgés pourraient entre autres activités sociales parrainer, tutorer des élèves plus jeunes.

Statut social des jeunes

- Pour moi, la priorité ce sont les jeunes pour qui le revenu des parents les empêche de poursuivre leurs études, alors que leurs résultats scolaires le leur permettraient. J'envisage donc de prioriser des bourses conséquentes pour eux, pouvant aller jusqu'à des engagements comme avec les ipes (bourse pour étude correspondant presque à un salaire).
Je veux aussi créer une allocation d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans, afin que l'étudiant puisse être indépendant par rapport aux revenus de sa famille et pour mettre fin au scandale des cent mille étudiants qui vivent sous le seuil de pauvreté.
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, c'est en premier lieu ouvrir l'école sur la vie. L'école

sanctuaire est un non sens : il faut au contraire qu'elle soit une porte d'accès critique et de qualité à la masse des activités qui sollicitent nos jeunes dans leur vie : entreprises, technologies de l'information, arts, sports, mobilités nouvelles, europe, sud, écologie, nouveaux métiers. L'établissement doit être au carrefour de ce qui mobilise l'imaginaire, l'envie de faire et de se dépasser.

- De façon concrète, je veux aussi pouvoir offrir un premier emploi, soit dans le public, ce qui ne dépendra que de ma volonté politique si je suis élue, soit dans le privé, ce qui demandera des incitations, comme par exemple un programme de partenariat, des conférences pour l'emploi des jeunes, et la volonté des entreprises !
Le diplôme par alternance est une voie déjà engagée qu'il faut renforcer, car il facilite l'insertion dans le monde du travail.

Gratuité

Il faut conserver la gratuité actuelle, même si elle n'est pas complète, et surtout agir pour qu'aucun enfant qui peut, par ses résultats scolaire s'engager dans une formation longue, n'en soit empêché parce qu'il n'en aurait pas les moyens. Cette gratuité est d'ailleurs différemment assurée, selon le dynamisme des équipes éducatives et l'effort consenti par les collectivités locales, permettant aux parents d'être plus ou moins sollicités.

L'éloignement géographique aggrave également les inégalités. Seul un partenariat efficace entre les villes, l'Etat (CAF, DDJS, DRAC, [EN É](#)) pourra aboutir à dispenser les familles de contributions multiples.

- L'aide attribuée sera prioritairement ciblée vers l'enfant (gratuité ou tarifs réduits / cantine, étude, soutien , activités péri-scolaires) selon le quotient familial, et les situations particulières.

Décentralisation et déconcentration

- Bien sûr, il faut poursuivre le processus de décentralisation avec concertation et maintien du caractère national des programmes.

En particulier, je veux créer un "service public communal ou intercommunal de l'Enfance".

Cette innovation institutionnelle donnerait de la cohérence à toutes les politiques menées à destination de l'enfance dans le cadre communal (et éventuellement intercommunal dans le cadre d'un regroupement d'écoles). Le maire (ou un adjoint) présiderait cet établissement public où siègeraient des représentants élus de parents, d'enseignants (dans le cadre communal et non scolaire), de personnels municipaux (écoles de musique, ATSEM, etc.) et des personnes qualifiées. Cet établissement ne supprimerait pas le conseil d'école. Il permettrait de penser globalement le temps de l'enfant, l'utilisation et la construction des locaux (scolaires ou non), les secteurs scolaires, les transports, la cantine, etc. Il permettrait des partenariats intelligents (par exemple les liens entre écoles maternelles et maisons de retraites). Il s'agirait donc d'un partenariat institué qui aurait vocation à remplacer les contrats éducatifs locaux pour l'enfance et la petite enfance.

La question lancinante des rythmes scolaires trouverait une part de ses solutions dans des échanges réfléchis et transparents entre des partenaires qui interviennent auprès des enfants.

- Je propose également un nouveau recrutement et une nouvelle formation de chefs d'établissements avec un élargissement de leur domaine de compétence hors notation des enseignants. Les responsabilités nouvelles des établissements ou, pour le primaire, de regroupements d'établissements appellent une professionnalisation nouvelles (relation avec les collectivités, parfois la justice et la police, etc, des emplois du temps nouveau avec renforcement de la vie scolaire) qui ne peuvent se confondre avec l'acte d'enseigner. Il faut donc une clarification des missions des uns et des autres.

Dans les DOM, c'est le caractère national qui doit s'appliquer pour tout ce qui relève des programmes et prise en compte spécifique locale pour tout le reste. Les services publics sont des éléments structurants de la vie rurale et, par conséquent, ne doivent pas obéir à des logiques purement rentables.

- Pour le premier degré, je veux maintenir des écoles jusqu'à un certain nombre d'élèves, sinon, le regroupement

intercommunal doit être aménagé.

Pour le second degré, dans l'attente d'un réaménagement du territoire, impliquant une relocalisation de l'habitat et de l'emploi, certains petits établissements devront être fermés, ou mis en réseau, avec un recours éventuel à l'internat.

Une réflexion d'ensemble pour l'environnement éducatif pourrait se construire sur la base d'une déclinaison de la loi "Voynet" sur les Pays.

Mixité sociale

- En l'état le système actuel n'est pas seulement imparfait, il est hypocrite ; il défend ce qu'il ne fait pas. Nous sommes contre le système des dérogations réservé à quelques uns qui est un des outils de « l'évitement de la mixité sociale », comme le montrent les travaux d'Eric Maurin.

On peut toujours chercher des solutions techniques ou administratives, tant qu'il y aura des écoles dans lesquelles le niveau national n'est plus de fait la référence à atteindre, alors les familles les plus aisées fuiront ces écoles. Il faut donc retrouver un niveau satisfaisant dans toutes les écoles de ce pays en distribuant inégalement les moyens scolaires sur le territoire. La carte scolaire redeviendra alors ce quelle devrait être une simple technique de gestion.

En plus du maintien de la carte scolaire, je veux la renforcer pour assurer une réelle mixité sociale en l'étendant au secteur privé.

Les financements doivent être limités aux dépenses de fonctionnement (hors activités péri-scolaires). Je veux rappeler la non obligation de financement d'une école hors commune de résidence, en cas d'existence de structures publiques suffisantes dans la commune de résidence.

D'un côté, je propose un allongement du temps dans l'école avec une dimension non strictement scolaire mais très culturelle.

De l'autre, l'accès à la culture ne pouvant se réaliser uniquement par l'école, je veux favoriser les lieux municipaux et associatifs de diffusion culturelle, accessibles à tous.

Formation et enseignants

- Il faut ajouter à la compétence disciplinaire vérifiée, des compétences éducatives. On pourrait exiger, ce qui se faisait avant pour les instituteurs, le passage du BAFA, une expérience d'animation (CLSH, CVL, Maisons des jeunes et de quartiers É).

Pour l'école obligatoire (maternelle, primaire, collège), la mission éducative doit s'ajouter à la mission d'instruction.

Au lycée, à la mission d'instruction doit s'ajouter une participation à la vie collective des établissements (clubs, participation à l'administration, relations extérieures É).

Cependant, nous voulons recentrer le travail des enseignants sur leur enseignement ! Plus que jamais les jeunes ont besoin de médiation, de discussions, d'échanges, de pratiques concrètes, y compris d'heures d'études encadrées pour faire leurs devoirs.

Pour cela, nous proposons de développer la vie scolaire, sans confusion avec le nécessaire temps, de l'enseignement de l'apprentissage, de l'accès aux contenus difficiles du savoir, permettant une organisation et une structuration de sa pensée. Une nouvelle organisation sur un temps plus long de la vie scolaire et avec l'utilisation des ressources des lieux scolaires doit être mise en place. Cela passe, en particulier, par la création d'un nouveau métier d'assistant d'éducation.

Evaluation

- Il faut introduire d'autres formes d'évaluation que la note en cours d'année ou fin de trimestre, pour s'inscrire dans la progression de l'élève. De plus, cette évaluation doit porter, notamment, sur d'autres contenus et

d'autres méthodes que l'enseignement frontal en classe ; [TPE](#), travail collectif des élèves, favorisant la coopération et pas seulement la compétition.

Comme cela existe déjà en totalité pour les diplômés agricoles (Bac, [BTSA](#)) ou partiellement pour les [BTS](#) et DUT. Cette part de contrôle continu est à introduire au niveau du Bac. Il faut mixer les contrôles par examens nationaux et par contrôle continu.

Santé

- Il faut développer un vrai service de santé (hygiène alimentaire, obésité, sexualité, Sida, MST prévention des grossesses non désirées, tabac) dans le cadre local ou régionalisé, extérieur aux établissements. Un partenariat doit être organisé entre le scolaire et le système de santé, car il est dangereux de gonfler démesurément le système éducatif qui prendrait en charge toute la vie des élèves.

Pédagogie

- Il y a au sein du [MEN](#) des structures finançant l'innovation et la recherche (INRP, antennes CRDP ou l'innovation, cellule nationale ou dans chaque rectorat). Mais ces innovations n'ont pas vraiment un lien et un effet sur le cours ordinaire du système. Il sera donc nécessaire de changer ce fonctionnement. De plus, il faut en finir avec la bureaucratie des projets, en simplifiant les demandes et les démarches d'innovation, avec des critères transparents de financement.

Par ailleurs nous proposons la mise en place de contrats d'éducation innovants sur 200 établissements scolaires, dès 2008 ; soit une école-collège, lycée par département. Ces contrats auront pour but de conforter et valoriser les expériences de terrain, ainsi que de placer au coeur de la démarche pédagogique l'innovation, la prise en compte de la diversité comme facteur d'enrichissement et la valorisation de toutes les formes d'intelligence. Pour les Verts, les axes directeurs des projets ainsi portés devront être : le développement des activités culturelles et de la créativité dans l'enseignement, l'introduction à l'école de la culture du débat et de la recherche du consensus, le passage d'une logique de compétition à une logique de coopération, la mobilisation des parents au travers de projets pédagogiques, l'ouverture à la société et aux partenariats notamment avec les mouvements d'éducation populaire.

Après évaluation, ces expériences auront vocation à servir de point d'appui à une réforme des enseignements et à être généralisées.

L'équipement atteint un niveau convenable, mais il faudrait sortir du tout Microsoft pour éviter l'obsolescence logicielle. Il faut basculer sur les logiciels libres et gratuits et fonctionner en partenariat avec des plates formes associatives et locales, pour que tout ne repose pas sur les enseignants.

Les parents, coéducateurs

- Je souhaite créer un statut de délégué-parent car qui dit statut dit droits et devoirs, ce qui permettra une meilleure responsabilisation des parents élus et un rééquilibrage du rapport de force au sein des conseils d'école ou des conseils d'administration. Un cadre national devra être défini par une législation, dont les termes auront été débattus auparavant avec l'ensemble des partenaires concernés. Ce statut aura également une incidence sur le profil socio-professionnel des délégués, dont la mixité sociale n'est pas toujours obtenue...

Pour que les parents puissent concilier leur vie professionnelle et l'accompagnement de la scolarité de leur enfant et que cela ne soit pas réservé à certaines catégories sociales de parents, il faut introduire dans le code du travail la

Les réponses de Dominique Voynet au questionnaire du Snetap-FSU.

possibilité de terminer son activité professionnelle un horaire permettant, les jours de classe, d'être disponible dès la fin des cours, au moins pour les élèves du primaire. Pour les études du soir, je veux réfléchir à la possibilité d'une participation des parents dans les salles en cointervention.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes cordiales salutations.

Dominique Voynet